

ARRÊTÉ N° 2025-650

portant mise à jour de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade de BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, relative à l'égalité et la citoyenneté,

VU l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020, modifiée, relatives à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n°91-845 du 2 septembre 1991, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

VU le décret n°92-900 du 2 septembre 1992, modifié, fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des bibliothécaires territoriaux,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020, modifié, pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020, modifiée, relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n°2021-572 du 10 mai 2021 portant adaptation temporaire des épreuves de certains concours de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid19,

VU l'arrêté n°2025-633 du 10 octobre 2025 portant renouvellement de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade de bibliothécaire territorial,

Considérant qu'il convient de radier les lauréats de la session 2020 au 1^{er} novembre 2025,

ARRETE :

Article 1 :

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020, modifiée, relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, il convient de procéder à la radiation des lauréats de la session 2020. En effet, le décompte de la période de quatre ans d'inscription sur liste d'aptitude prévu à l'article L 325-39 du CGFP avait été suspendu pendant la période du 15 juin 2021 au 31 octobre 2021, soit 139 jours.

Les lauréats ainsi radiés sont les suivants :

Lauréats	Spécialité
CHAUVRY LANCHE Chantal	Bibliothèques
LE MARRE Valentin	Bibliothèques
PEARSON Stéphanie	Bibliothèques
PETIT Amandine	Bibliothèques

Article 2 :

Les autres articles de l'arrêté N° 2025-633 du 10 octobre 2025 restent inchangés.

Article 3 :

Le Directeur Général du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine

Article 4 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,
Le 20 octobre 2025

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20251023-2-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 23-10-2025

Publication le : 23-10-2025

2



**La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Chantal Pétard-Voisin'.

Chantal PÉTARD-VOISIN